

2012_A041

OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général pour la création d'un itinéraire de transports en commun reliant le parc relais Malacrida au centre ville d'Aix en Provence

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUÉL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCÉL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

08_1_03

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Approbation du programme général pour la création d'un itinéraire de transports en commun reliant le parc relais Malacrida au centre – ville d'Aix-en-Provence

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le programme général pour la création de l'itinéraire de transports en commun entre le parc relais Malacrida et le centre ville d'Aix-en-Provence, vise à créer un couloir bus entre le débouché de l'Avenue André Magnan sur l'Avenue Malacrida et le Cours Gambetta en passant par l'Avenue Malacrida, l'Avenue Henri Mauriat, l'Avenue des Infirmeries dans sa partie nord, l'Avenue St Jérôme, l'Avenue Lucien Gautier, et la rue Paul Beltçaguy. Cet itinéraire d'une longueur de deux kilomètres environ nécessitera la modification des carrefours Magnan/Malacrida, Mauriat/Malacrida, Mauriat/Bretelle A8 et Cours Gambetta/Boulevard du Roy René. Le coût de cette opération a été évalué à 3 740 000 €HT

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de transport, tendant notamment à favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun, la CPA poursuit sa campagne de création de parcs relais par la construction du quatrième équipement de ce type, le parc relais Malacrida au sud est de la ville dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2013.

Afin de rendre attractif cet équipement, il est nécessaire de mettre en place des mesures permettant de relier ce parking par un transport rapide au centre ville.

L'expérience des opérations précédentes a démontré, en effet, qu'un parc relais qui ne bénéficie pas d'une telle liaison souffrait d'une certaine désaffection de la part des usagers.

D'autre part, il apparaît également nécessaire d'améliorer les liaisons en matière de transport collectif entre les quartiers sud est (Pont des trois Sautets et Val Saint André) et le cœur de ville d'Aix en Provence.

Ce sont les raisons pour lesquelles, la création d'un itinéraire de transports en commun entre le débouché de l'Avenue André Magnan sur l'Avenue Malacrida et le cours Gambetta, vous est proposée.

Eléments du Programme :

Le programme qui vous est proposé prévoit donc :

- Le traitement du carrefour Magnan – Malacrida en carrefour à feux dans lequel il faudra intégrer le nouveau couloir bus,
- L'aménagement de l'Avenue Malacrida avec un couloir bus double sens unilatéral
- Le traitement du carrefour à feux de sortie de la gendarmerie avec l'Avenue Malacrida,
- La reconfiguration du carrefour giratoire Mauriat/Malacrida avec le couloir bus double sens évitant le carrefour,
- L'aménagement du tronçon de l'Avenue Mauriat entre l'Avenue MALACRIDA et l'Avenue des Infirmeries,
- La modification du carrefour giratoire de la sortie de l'autoroute avec l'Avenue Mauriat intégrant l'itinéraire de transports en commun, (giratoire percé avec gestion par feux pour les TC),
- Le traitement du carrefour Mauriat - Infirmeries maintenu en carrefour giratoire mais prenant en compte le couloir bus entrant,

- Le traitement de l'Avenue St Jérôme avec suppression du stationnement et création d'un couloir bus unilatéral en direction du centre ville,
- Le traitement de l'Avenue Lucien Gautier et de la Rue Beltçaguy à sens unique Est Ouest avec couloir bus à contre sens, et traitement par feux tricolores alternés dans la partie étroite,
- Le traitement du carrefour Beltçaguy - Gambetta (éventuellement à feux tricolores),
- Le traitement du carrefour entre le Cours Gambetta et le Boulevard du Roy René pour permettre au bus de faire demi tour,
- Sur l'itinéraire retour, le traitement de l'Avenue de « la Cible » avec couloir bus à l'approche du carrefour avec l'Avenue Mauriat,
- Le traitement du carrefour Cible -Mauriat qui fonctionne à feux tricolores pour y intégrer le couloir bus

Tout au long du trajet, il faudra prendre en compte l'intégration des modes actifs (piétons et deux roues non motorisés).

Au cours de l'itinéraire sur les tronçons et carrefours aménagés, il faudra prévoir la mise en place ou le remplacement des bordures lorsque les profils de voirie seront modifiés.

- La réfection des enrobés sur les chaussées de l'ensemble de l'itinéraire, et les purges de la chaussée là où elles s'avèrent nécessaires ;
- La réfection des revêtements de trottoirs qui seront modifiés ;
- Le déplacement ou la création d'éclairage public quand nécessaire ;
- La reprise des réseaux si nécessaire ;
- La mise en place du mobilier de transport en commun ;
- La modification ou la mise en place des feux tricolores quand nécessaire, comprenant notamment la détermination du phasage, des détections à mettre en place et l'intégration du carrefour au système de gestion centralisée des feux tricolores de la ville d'Aix ;
- La signalisation horizontale ;
- La signalisation verticale ;
- Le jalonnement directionnel ;
- Le mobilier urbain ;
- Les plantations et leur arrosage....

Coût de l'opération :

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le coût global de l'opération est estimé à 3 740 000 € HT qui se décompose ainsi :

- Etudes d'exécution :
 - o maîtrise d'œuvre : 190 000 €HT
 - o Etudes diverses : Etudes de sol, Plans topographiques : 20 000 €HT
 - o Communication : 30 000 €HT
- Travaux : 3 500 000 €HT

Planning prévisionnel de l'opération :

Phases étude : Avril 2012 à Septembre 2012

Débuts des travaux : Novembre 2012

Livraison : Rentrée scolaire de Septembre 2013.

En parallèle aux études de maîtrise d'œuvre, une concertation publique sera mise en œuvre au terme de la phase Avant projet.

Au cours de la phase Avant projet seront également réalisés :

- Une étude d'impact conforme aux dispositions du Code de l'environnement en vigueur, intégrant l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000,
- Une déclaration de projet conforme aux dispositions des articles L126-1 et R123-1 et suivants du Code de l'environnement en vigueur.
- Une enquête publique conjointe au titre de l'article R123-1 du Code de l'environnement et L141-3 du Code de la voirie routière,

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Dispositif :

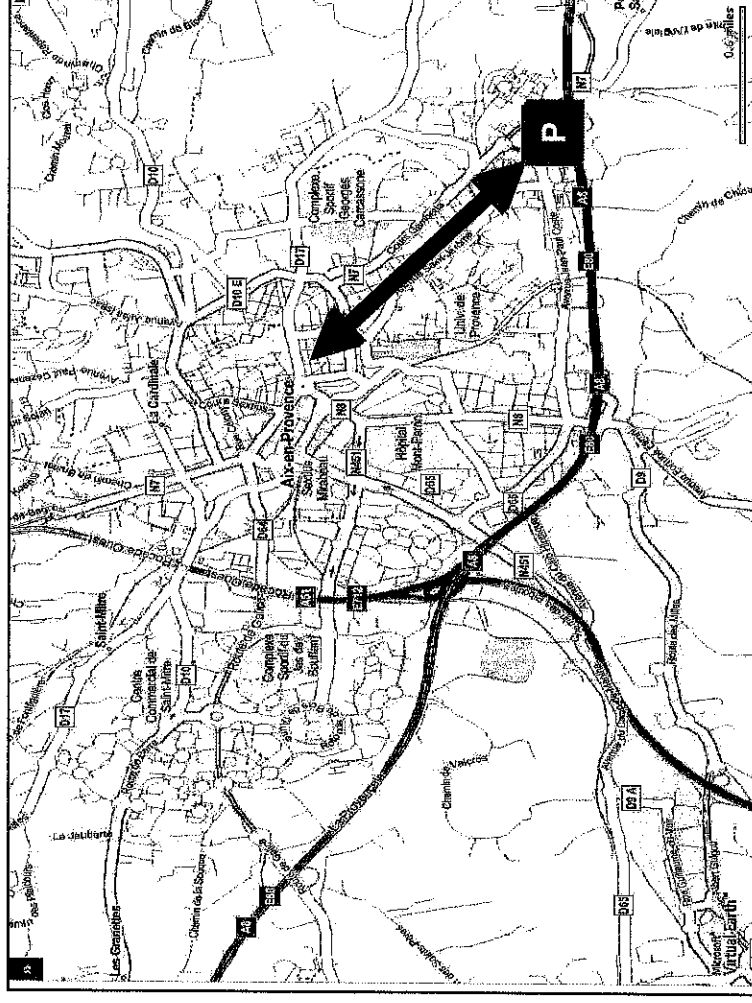
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général pour la réalisation de l'itinéraire de transports en commun entre le parc relais Malacrida et le centre-ville d'Aix en Provence ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

3 740 000 € HT soit 4 473 040 € TTC ;

- **APPROUVER** le planning prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

ITINERAIRE DE TRANSPORT EN COMMUN ENTRE LE PARC RELAIS « MALACRIDA » ET LE CENTRE VILLE D'AIX EN PROVENCE : OBJECTIFS



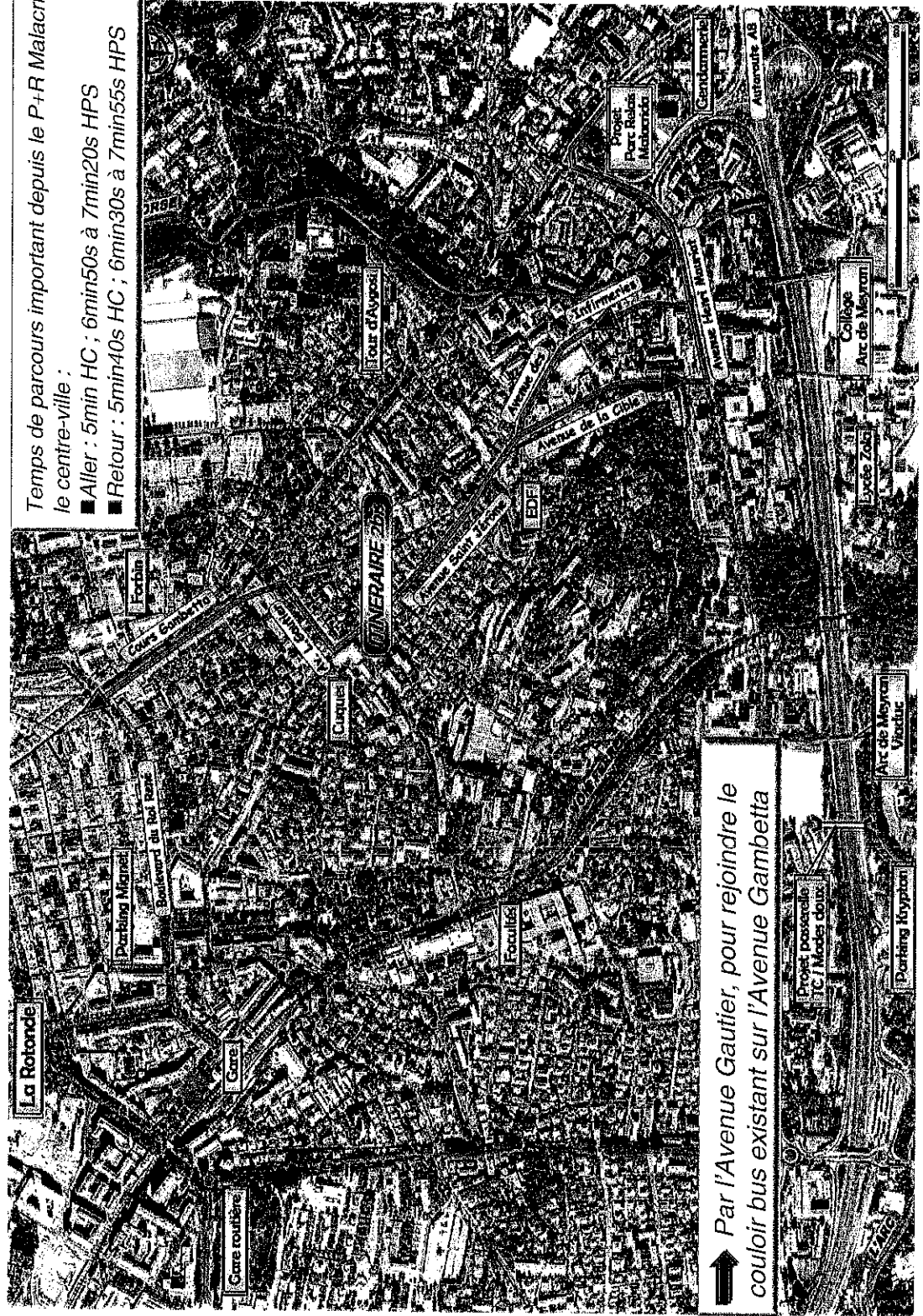
- ➡ Assurer la liaison en transport collectif entre le Parc Relais de Malacrída et le centre-ville d'Aix en Provence
- ➡ Assurer cette liaison le plus rapidement possible

L'itinéraire : tracé proposé

Temps de parcours important depuis le P+R Malacrida vers le centre-ville ;

■ Aller : 5min HC ; 6min50s à 7min20s HPS

■Retour : 5min40s HC ; 6min30s à 7min55s HPS



Itinéraire : Avenue Malacrida / Avenue Henri Mauriat



Voie spécialisée BUS



Circulation automobile



Modes actifs



Arrêts cars inter urbains

Itinéraire : Av. Henri Mauriat/ Bretelle autoroute A8



Voie spécialisée BUS



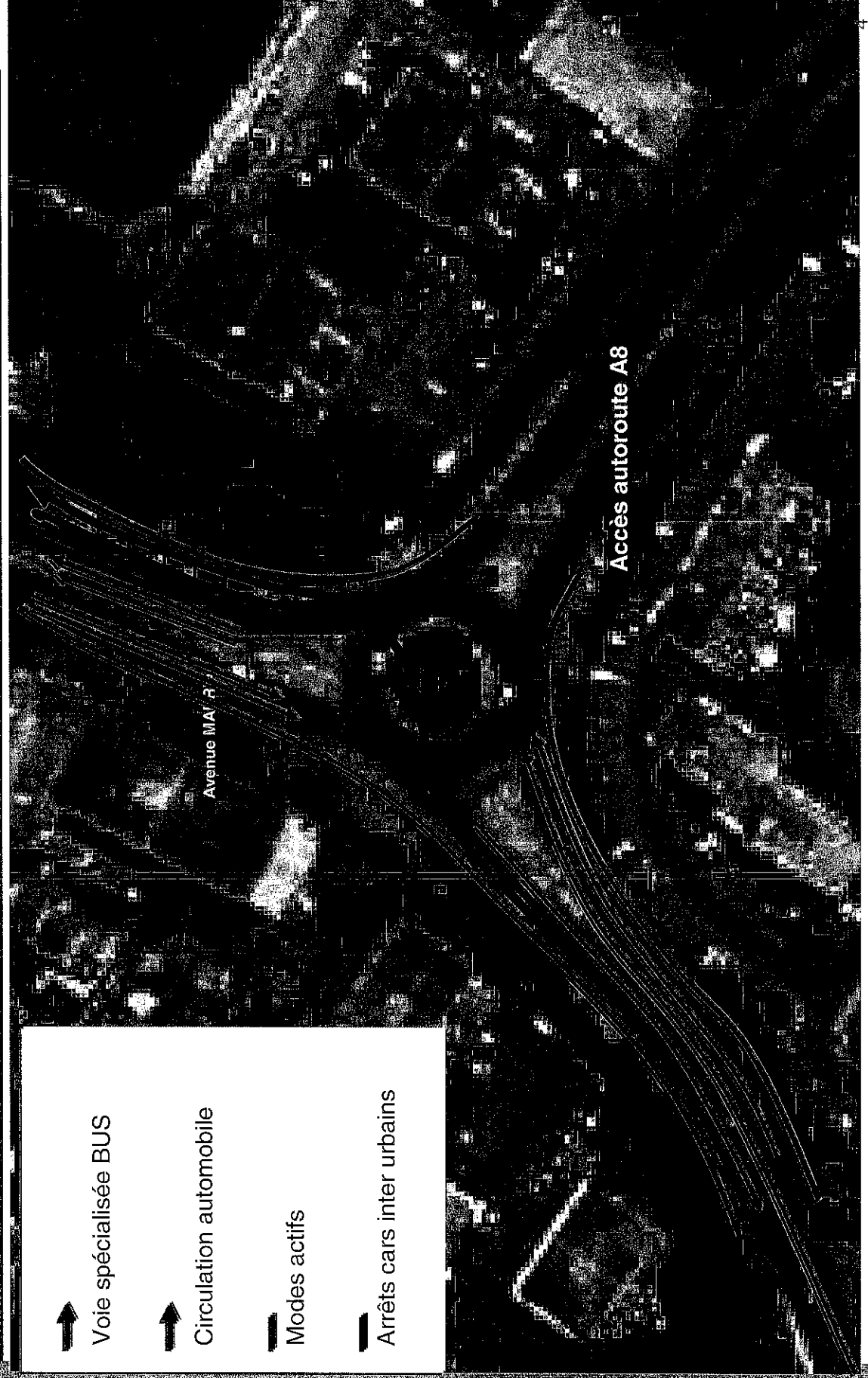
Circulation automobile



Modes actifs



Arrêts cars inter urbains



Itinéraire : Avenue de la Cible et Avenue des Infirmeries



Voie spécialisée BUS



Circulation automobile

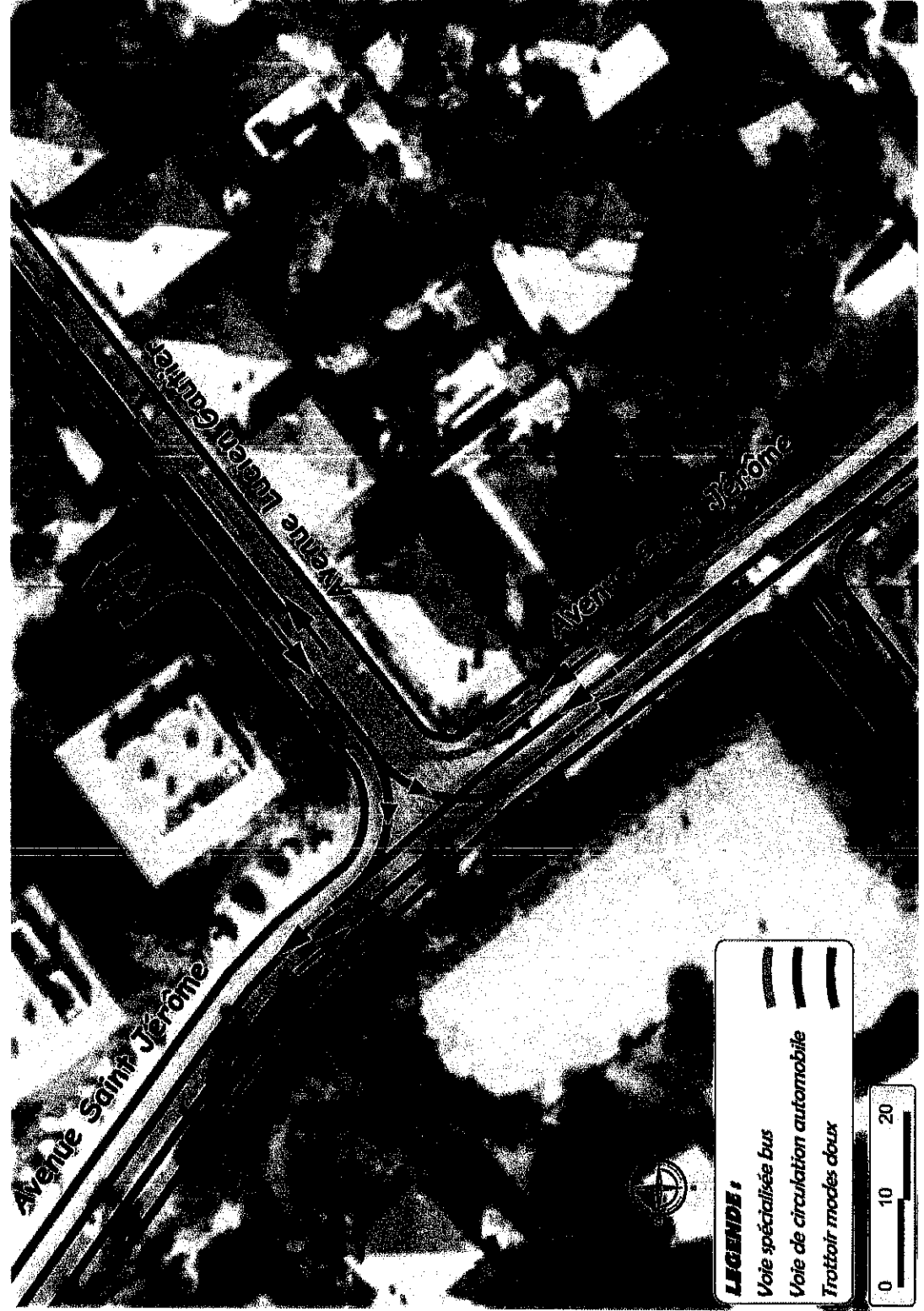


Modes actifs

Itinéraire : Av. des Infirmeries / Av. de la Cible / Av. St Jérôme



Itinéraire 2bis : Av. St Jérôme / Av. Lucien Gautier



Itinéraire : Av. Lucien Gautier / Rue P. Beltçaguy / Cours Gambetta



Itinéraire : Cours Gambetta / Bd. du Roy René / Bd. Carnot



OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général pour la création d'un itinéraire de transports en commun reliant le parc relais Malacrida au centre ville d'Aix en Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 MARS 2012

